

CH DE CLAMECY
14 ROUTE DE BEAUGY
58503 CLAMECY CEDEX 03

A l'attention de la comptabilité fournisseurs

Porte des Pierres Dorées, le 04/12/2023

N/Réf. : 1701681630
Objet : 3e RAPPEL

Madame, Monsieur,

Sauf erreur ou omission de notre part et malgré deux rappels restés sans effet, vous restez nous devoir les factures échues suivantes :

- N° FA2302-3036 du 28/02/2023 : 907,61 € TTC
- N° FA2303-3080 du 31/03/2023 : 1.528,07 € TTC
- N° FA2304-3126 du 30/04/2023 : 952,78 € TTC
- N° FA2306-3219 du 30/06/2023 : 1.433,14 € TTC
- N° FA2307-3273 du 31/07/2023 : 843,90 € TTC
- N° FA2308-3326 du 31/08/2023 : 796,54 € TTC
- N° FA2309-3367 du 30/09/2023 : 1.528,07 € TTC

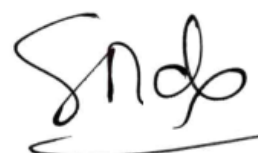
pour un total de 7.990,11 € TTC.

Nous vous prions de bien vouloir procéder au règlement de cette dette à réception de ce courrier.

En l'absence de règlement et sans réponse de votre part, nous nous verrons dans l'obligation d'appliquer sur une prochaine facture des pénalités selon les conditions légales : indemnité forfaitaire de 40 € + taux d'intérêt correspondant au taux directeur (taux de refinancement ou Refi) semestriel de la Banque centrale européenne (BCE) majoré de 10 points, soit 14 % à ce jour.

Compte tenu de l'encours, cette pénalité se monterait à 383,76 € à la date du 04/12/2023 . Ce montant serait amené à évoluer en cas non paiement.

Restant bien sûr à votre disposition pour toute question, nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.



Soline MAYDE
Service comptabilité

Pour toute demande d'informations concernant ce courrier, contactez nous prioritairement par courriel à l'adresse compta@solimed.fr